

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAROLLES**

**séance du 8 avril 2010**

Le 8 avril 2010 à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de Carolles dûment convoqués le 31 mars 2010, se sont rassemblés à la salle du Cercle de l'Amitié, sous la présidence de Monsieur René BAGOT, maire.

Présents : Mr BAGOT, Mr LAFON, Mr ROPTIN, Mr LOISEAU, Mr SEVIN, Mr GUILLOUX (arrivée à 21 h 15), Mr BISSON, Mme LECUYER, Mr PAMART, Mr VASSEUR, Mr VAUDEL, Mme DUPONT, Mr STERIN

Absente excusée : Mme RAULT (pouvoir à Mr LAFON)

Absente : Mme MOREAU

Mr Jean Claude VASSEUR, désigné conformément à l'article R 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, Mr Thierry SILLARD, trésorier principal de Granville.

\* \* \* \* \*

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**1. Auberge – compte de gestion et compte administratif 2009**

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2009, qui se résument ainsi :

en section d'investissement

• dépenses de l'exercice	:	22 733,44 €
• recettes de l'exercice	:	21 168,22 €
• déficit de l'exercice	:	1 565,22 €
• déficit antérieur reporté	:	1 168,22 €
• résultat de clôture	:	déficit de 2 733,44 €

en section de fonctionnement

• recettes de l'exercice	:	27 101,75 €
• dépenses de l'exercice	:	14 049,28 €
• excédent de l'exercice	:	13 052,47 €
• excédent antérieur reporté	:	14 928,41 €
(affectation au 1068 de 21 168,22 €)		
• résultat de clôture	:	excédent de 27 980,88 €

sous la présidence de Mr Philippe Lafon, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné au maire pour sa gestion 2009.

## **2. Auberge - Affectation de résultats 2009**

Suite au vote du compte administratif 2009 et à la reprise des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture est de :

- en section d'investissement : déficit de 2 733,44 €
- en section de fonctionnement : excédent de 27 980,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, la somme de 10 733,44 € pour couvrir le déficit d'investissement et les besoins en reste à réaliser
- le solde de l'excédent de fonctionnement de 17 247,44 € est reporté au BP 2010 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- le déficit d'investissement de 2 733,44 € est reporté au BP 2010 au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

## **3. Auberge – Budget primitif 2010**

Le budget primitif 2010 présenté, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 43 147 €
- section d'investissement : 24 333 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

## **4. Résidence les Jaunets – compte de gestion et compte administratif 2009**

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2009, qui se résument ainsi :

### en section d'investissement

• recettes de l'exercice	:	28 781,70 €
• dépenses de l'exercice	:	26 027,52 €
• excédent de l'exercice	:	2 754,18 €
• déficit antérieur reporté	:	26 738,70 €
• résultat de clôture	:	déficit de 23 984,52 €

### en section de fonctionnement

• recettes de l'exercice	:	87 578,20 €
• dépenses de l'exercice	:	64 775,24 €
• excédent de l'exercice	:	22 802,96 €
• excédent antérieur reporté	:	864,23 €
(affectation au 1068 de 26 738,70 €)		
• résultat de clôture	:	excédent de 23 667,19 €

Sous la présidence de Mr Philippe Lafon, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné au maire pour sa gestion 2009.

## **5. Résidence les Jaunets – Affectation de résultats 2009**

Suite au vote du compte administratif 2009 et à la reprise des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture est de :

- en section d'investissement : déficit de	23 984,52 €
- en section de fonctionnement : excédent de	23 667,19 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, la somme de 23 667,19 € pour couvrir une partie du déficit d'investissement
- le déficit d'investissement de 23 984,52 € est reporté au BP 2010 au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

## **6. Résidence les Jaunets – Budget primitif 2010**

Le budget primitif 2010 présenté, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 98 528 €
- section d'investissement : 69 497 €

Le maire précise que les diminutions des recettes locatives et l'augmentation des dépenses d'investissement font que la commune doit participer à l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

## **7. Eau potable – compte de gestion et compte administratif 2009**

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2009, qui se résument ainsi :

<u>- en section d'investissement</u>		
• recettes de l'exercice	:	150 852,28 €
• dépenses de l'exercice	:	106 461,02 €
• excédent de l'exercice	:	44 391,26 €
• excédent antérieur reporté	:	24 012,49 €
• résultat de clôture	:	excédent de 68 403,75 €

### en section d'exploitation

• recettes de l'exercice	:	368 496,69 €
• dépenses de l'exercice	:	302 290,71 €
• excédent de l'exercice	:	66 205,98 €
• excédent antérieur reporté	:	68 615,34 €
(affectation au 1068 de 43 104,51 €)		
• résultat de clôture	:	excédent de 134 821,32 €

sous la présidence de Mr Philippe Lafon, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné au maire pour sa gestion 2009.

## **8. Eau potable – Affectation de résultats 2009**

Suite au vote du compte administratif 2009 et à la reprise des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture est de :

- en section d'investissement : excédent de 68 403,75 €
- en section d'exploitation : excédent de 134 821,32 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, la somme de 49 996,25 € correspondant aux besoins en restes à réaliser
- le solde de l'excédent de fonctionnement de 84 825,07 € est reporté au BP 2010 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- l'excédent d'investissement de 68 403,75 € est reporté au BP 2010 au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

## **9. Eau potable – Budget primitif 2010**

Le budget primitif 2010 présenté, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section d'exploitation : 504 892 €
- section d'investissement : 281 391 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

## **10. Camping - compte de gestion et compte administratif 2009**

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2009, qui se résument ainsi :

### en section d'investissement

• dépenses de l'exercice	:	41 393,51 €
• recettes de l'exercice	:	29 333,62 €
• déficit de l'exercice	:	12 059,89 €
• déficit antérieur reporté	:	23 414,92 €
• résultat de clôture	:	déficit de 35 474,81 €

### en section d'exploitation

• recettes de l'exercice	:	95 350,09 €
• dépenses de l'exercice	:	86 477,18 €
• excédent de l'exercice	:	8 872,91 €
• déficit antérieur reporté	:	5 721,62 €
• résultat de clôture	:	excédent de 3 151,29 €

sous la présidence de Mr Lafon, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné au maire pour sa gestion 2009.

## **11. Camping – Affectation de résultats 2009**

Suite au vote du compte administratif 2009 et à la reprise des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture est de :

- en section d'investissement : déficit de 35 474,81 €
- en section d'exploitation : excédent de 3 151,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, la somme de 3 151, 29 € pour couvrir partie du déficit d'investissement,
- le déficit d'investissement de 35 474,81 € est reporté au BP 2010 au compte 001 (déficit d'investissement reporté).

## **12. Camping – Budget primitif 2010**

Le budget primitif 2010 présenté, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section d'exploitation : 99 000 €
- section d'investissement : 73 421 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

## **13. Commune – compte de gestion et compte administratif 2009**

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2009, qui se résument ainsi :

### en section d'investissement

• dépenses de l'exercice	:	400 724,72 €
• recettes de l'exercice	:	383 686,58 €
• déficit de l'exercice	:	17 038,14 €
• excédent antérieur reporté	:	94 438,57 €
• résultat de clôture	:	excédent de 77 400,43 €

### en section de fonctionnement

• recettes de l'exercice	:	774 939,25 €
• dépenses de l'exercice	:	601 353,98 €
• excédent de l'exercice	:	173 585,27 €
• excédent antérieur reporté	:	84 881,79 €
(affectation au 1068 de 132 219,43 €)		
• résultat de clôture	:	excédent de 258 467,06 €

sous la présidence de Mr Philippe Lafon, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné au maire pour sa gestion 2009.

Mr Sevin précise qu'il vote le compte administratif 2009 sans approuver les dépenses d'investissement pour acquisition de terrains en réserve foncière pour lesquelles il est opposé.

## **14. Commune – Affectation de résultats 2009**

Suite au vote du compte administratif 2009 et à la reprise des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture est de :

- en section d'investissement : excédent de 77 400,43 €
- en section de fonctionnement : excédent de 258 467,06 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, la somme de 258 467,06 € pour couvrir une partie des restes à réaliser
- l'excédent d'investissement de 77 400,43 € est reporté au BP 2010 au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

### **15. Commune – Budget primitif 2010**

Le budget primitif 2010 présenté, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 835 171 €
- section d'investissement : 1 338 170 €

Le maire précise que ce budget est voté sans tenir compte d'une éventuelle augmentation des taux d'imposition communaux.

Mr Sevin se réjouit qu'il n'y ait pas de nouvelle inscription en 2010 pour acquisition de terrains en réserve foncière, qui représente pour lui un investissement improductif. Il considère qu'il faut choisir des investissements plus productifs favorisant la création et le maintien des commerces et de l'emploi comme l'accompagnement du projet de maison d'accueil temporaire initié par l'association Vivre et Vieillir dans son village.

### **16. Vote des taux d'imposition 2010**

Compte tenu des projets d'investissements lourds, qui sont pressentis pour les 5 années à venir, le maire propose au conseil une augmentation des taux d'imposition 2010 de 2 %.

Les taux seraient ainsi fixés :

- taxe d'habitation : 8,46
- taxe foncière bâti : 16,54
- taxe foncière non bâti : 22,12
- taux relais taxe professionnelle : 11,65

Après en avoir délibéré, le conseil vote à la majorité les taux proposés par 11 voix pour et 3 abstentions (Mr Sevin, Mr Vaudel, Mr Stérin)

### **17. Personnel communal – création de 3 postes CAE**

Plutôt que d'embaucher du personnel saisonnier au service technique, le maire propose au conseil la création de 3 postes à temps complet (35 heures par semaine) sur 6 mois dans le cadre des contrats unique d'insertion pour l'accompagnement dans l'emploi (CUI – CAE).

Les 3 embauches se feraient en décalé ; 15 avril, 1<sup>er</sup> mai et 31 mai.

Ces contrats sont aidés par l'Etat qui prend en charge 90 % du salaire brut, basé sur le SMIC dans la limite de 24 h de travail hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- décide la création de 3 postes d'agent d'entretien au service technique à temps complet sur une durée de 6 mois dans le cadre des contrats CUI – CAE.

- donne tous pouvoirs au maire pour signer les conventions avec l'Etat et procéder aux recrutements

### **18. Tarifs salle des fêtes – caution régie son et lumière**

Suite aux demandes des associations, le maire propose au conseil de fixer le montant de la caution pour le prêt du matériel son et lumière lors des locations de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil fixe à 500 € le montant de la caution pour le prêt du matériel son et lumière à la salle des fêtes.

### **19. Sanitaires Carolles plage**

Il est proposé au conseil la création d'une régie de recettes pour l'utilisation des sanitaires de Carolles plage pendant la période estivale.

Cette régie encaissera le droits d'utilisation des sanitaires, perçu contre remise d'un ticket à l'usager.

Après en avoir délibéré, le conseil, à la majorité par 13 voix (1 voix contre : Mr Guilloux) :

- décide la création d'une régie de recettes pour l'utilisation des sanitaires de Carolles Plage pendant la période estivale,

- fixe à 0,30 € le droit d'utilisation du bloc sanitaire

- donne tous pouvoirs au maire pour la mise en œuvre de ce service.

### **20. Etablissement public foncier**

#### **Acquisitions secteur le Hamelet- la Manouillère – Parcelles AH 121-AH 122 –AH 123 – AH 124 –AH 125 – AH 126 – AH 127 – AH 128 – AH 129 – AH 130 – AH 131 – AH 132 et AH 134 (partie)**

Par délibérations des 29 juin 2006, 1<sup>er</sup> mars 2007 et 11 juin 2009, le conseil a décidé l'acquisition des parcelles dans le secteur Le Hamelet – La Manouillère afin de constituer une réserve foncière.

Les parcelles AH 121, AH 122, AH 123, AH 124, AH 125, AH 126, AH 127, H 128, AH 129, AH 130, AH 131, AH 132 et la partie de la parcelle AH 134 rattachée à la zone 2 Aut par le plan de zonage du PLU, le tout pour une surface d'environ 25 000 m<sup>2</sup> n'ont pas été retenues à l'époque parmi celles à acquérir, il y a lieu aujourd'hui de les intégrer dans celles nécessaire à la réalisation des orientations délimitées par cette zone 2 Aut.

Après en avoir délibéré, le conseil, à la majorité par 10 voix, 4 voix contre (Mr Sevin, Mr Vaudel, Mr Stérin, Mr Bisson) :

- confirme l'acquisition des parcelles AH 121, AH 122, AH 123, AH 124, H 125, AH 126, AH 127, AH 128, AH 129, AH 130, AH 131, AH 132, et AH 134 pour partie
- confirme l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à ces acquisitions et constituer une réserve foncière

- s'engage à racheter les terrains sans un délai maximum de 5 ans
- autorise le maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

## **21. Acquisition parcelle AH 208 – succession Gaillard**

Par délibération du 26 novembre 2009, le conseil municipal avait donné accord pour l'acquisition par la commune de la parcelle AH 208 d'une superficie de 2693 m<sup>2</sup> au prix maximum admis par les services des Domaines de 4.40 € le m<sup>2</sup>, soit 11849 €.

Ce prix a été refusé par les vendeurs qui accepteraient une transaction à 6 € le m<sup>2</sup> soit 16 158 €, frais en sus à la charge de la commune.

Compte tenu de la position de cette parcelle sur la zone 2 Aut, Mr le Maire considère que ce montant est acceptable et propose au conseil d'autoriser l'acquisition au prix proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil, à la majorité par 10 voix. 4 voix contre (Mr Sevin, Mr Vaudel, Mr Stérin, Mr Bisson) :

- décide l'acquisition de la parcelle AH 208 à 6 €le m<sup>2</sup> soit pour un montant de 16 158 €, frais en sus à la charge de la commune.

- autorise le maire à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.